
FICHES THÉMATIQUES

L'école et ses sortants

1.1 Niveau de diplôme

Le niveau de diplôme d'une population peut être évalué en fonction de la tranche d'âge, selon la génération (c'est-à-dire l'année de naissance) ou à l'issue de la formation initiale.

Les statistiques européennes permettent de comparer le niveau de formation dans les différents pays selon la tranche d'âge de la population. En 2006, la part des diplômés de l'enseignement supérieur dans la population âgée de 45 à 54 ans est en France inférieure de 2 points à celle de l'Union européenne. Les enseignements secondaires et supérieurs y étaient moins répandus que dans les pays du nord et de l'est de l'Europe quand ces populations étaient scolarisées. Les plus jeunes bénéficient cependant de progrès importants des enseignements secondaire et supérieur. La proportion de diplômés de l'enseignement supérieur parmi la population âgée de 25 à 34 ans situe en 2006 la France parmi les pays les plus avancés.

En France, les jeunes générations, nées de 1976 à 1980, comptent 43 % de diplômés de l'enseignement supérieur en 2006, soit 2 fois plus au même âge que celles nées au début des années 1960. La **Lolf** en espère 50 % à l'horizon 2010.

Les dernières **cohortes sorties de formation initiale** entre 2004 et 2006, comptent 42 % de diplômés de l'enseignement supérieur. Les titres de l'enseignement supérieur sont pour 16 % de ces cohortes un diplôme validant un cycle technologique court et finalisé, pour 11 % une licence ou une maîtrise et pour 13 % un diplôme validant un cycle de master. Les jeunes dont le diplôme le plus élevé relève de l'enseignement secondaire du second cycle représentent 40 % des sortants de formation initiale. Parmi eux, environ 163 000 ont un baccalauréat, un brevet professionnel ou de technicien. Parmi les bacheliers ou les détenteurs d'un diplôme de niveau équivalent, 74 000 jeunes sortent de l'enseignement supérieur sans en retirer de diplôme. Ils représentent un cinquième des sortants de l'enseignement supérieur, une proportion que la Lolf vise à abaisser à 15 % en 2010. Près de 126 000 jeunes ont pour plus haut diplôme un certificat d'aptitude ou un brevet d'études professionnelles (CAP ou BEP). La proportion de jeunes de niveau d'études inférieur, c'est-à-dire sortant sans CAP, BEP ou baccalauréat, atteint 18 % sur les dernières cohortes ayant terminé leur formation initiale. ■

Définitions

Lolf : la loi organique relative aux lois de finances (Lolf) du 1^{er} août 2001 réforme en profondeur la gestion de l'État. Elle se traduit pas une nouvelle architecture budgétaire. Elle est entrée en vigueur par étape et s'applique à toute l'administration au 1^{er} janvier 2006.

Cohorte : personnes ayant vécu un même événement. Une cohorte de sortants désigne les jeunes ayant quitté leur formation initiale la même année.

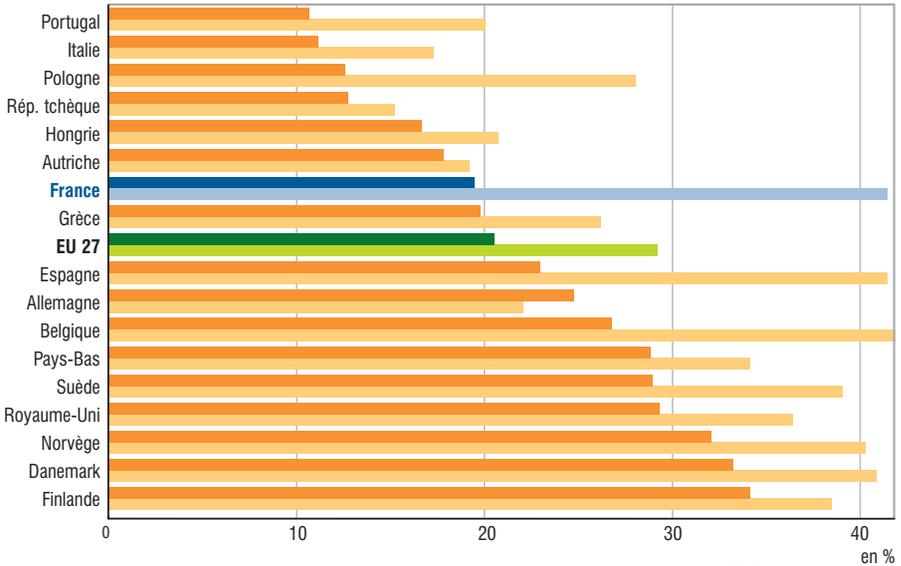
Sortie de formation initiale : première interruption d'au moins un an du parcours d'études amorcé à l'école élémentaire (voir *Glossaire*).

DEA, DESS, DEUG... : voir *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Le niveau d'étude et les diplômes des jeunes sortant de formation initiale », *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*, fiche n° 17, n° 2, Depp, 2008.
- « Le niveau d'étude à la sortie du système éducatif », *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, fiches n° 8-19, Depp, 2008.
- « Formation initiale, orientations et diplômes de 1985 à 2002 » in « Bilan formation emploi : de l'école à l'emploi », *Économie et statistique* n° 378-379, Insee, juillet 2005.
- « Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007, formation et emploi des jeunes dans les régions françaises », *Insee Première* n° 1219, janvier 2009.

1. Part de la population diplômée de l'enseignement supérieur en Europe en 2006

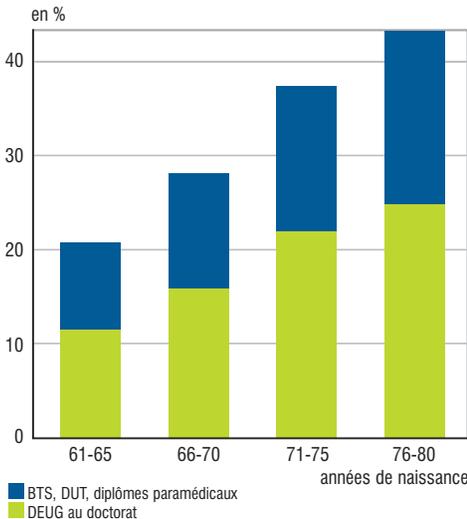


Champ : métropole pour la France.

Source : Eurostat, enquête sur les forces de travail, 2006.

■ 45-54 ans
■ 25-34 ans

2. Part des diplômés de l'enseignement supérieur selon la génération



Champ : France métropolitaine.

Lecture : 43 % des jeunes nés de 1976 à 1980 déclarent début 2006 posséder un diplôme d'enseignement supérieur contre 21 % des générations nées de 1961 à 1965.

Sources : Insee, enquêtes Emploi 1991, 1996, 2001 et 1^{er} trimestre 2006 ; calculs Depp.

3. Répartition des sortants de formation initiale selon de diplôme

Diplôme le plus élevé obtenu	Sortants de formation initiale 2004-2006 (moyenne annuelle)	
	(milliers)	(%)
Enseignement supérieur	306	42
Cursus pouvant conduire à la recherche	187	26
Doctorat et diplôme de docteur en santé	11	2
Niveau master	93	13
- master, DEA, magistère, DESS	48	7
- diplômes d'ingénieurs et d'écoles de commerce	45	5
Niveau licence	77	11
- maîtrise	29	4
- licence	48	7
DEUG	6	1
Cursus finalisés	119	16
BTS et équivalents	81	11
DUT, DEUST	12	2
Diplômes paramédicaux et sociaux	26	3
Second cycle du secondaire	289	40
Baccalauréat ou équivalent	163	22
dont : étude dans l'enseignement supérieur	74	10
CAP, BEP ou équivalent	126	18
Brevet ou moins	134	18
Brevet	58	8
Sans diplôme	76	10
Ensemble	729	100

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, enquêtes Emploi 2005 à 2007.

1.2 Sorties précoces

Limiter les **sorties précoces** du système éducatif, c'est-à-dire la part des jeunes arrêtant leurs études avec un bagage scolaire trop faible, est une priorité des pouvoirs publics, au niveau national comme au niveau européen. Deux objectifs chiffrés du suivi de Lisbonne visent, l'un en positif et l'autre en négatif, les « bagages scolaires » minima à garantir. Le premier espère une **généralisation de l'enseignement secondaire** de second cycle : en 2010, 85 % au moins des jeunes européens âgés de 20 à 24 ans devraient le terminer avec un diplôme (en 2007, ce taux a atteint 78 % en Europe et 82 % en France). Le second est la réduction des sorties précoces : moins de 10 % des jeunes européens devraient être sortants précoces en 2010 contre 15 % en 2007 (13 % en France). Sur ces deux indicateurs, la progression en France a été modeste depuis 2000.

En France, les jeunes de 20 à 24 ans qui ne possèdent pas un bagage scolaire suffisant sont classés à différents **niveaux de formation** par la classification française de 1969 : 5 % de l'ensemble des jeunes déclarent avoir été scolarisés en terminale générale, technologique ou professionnelle et relèvent du niveau du bac (niveau IV), 4 % ont suivi la dernière année de préparation d'un BEP ou CAP et relèvent du niveau du CAP (niveau V), ce qui est le cas également des 2 % de jeunes qui ont seulement suivi une classe de seconde ou première. Seuls 7 % relèvent des niveaux Vbis et VI,

longtemps ciblés par les politiques éducatives françaises de réduction de l'échec scolaire.

La répartition en fonction de la classification française des niveaux met en évidence deux groupes aux bagages scolaires légèrement différents. Le premier groupe comprend les jeunes qui ont suivi l'enseignement d'un second cycle jusqu'à l'année terminale (du bac, CAP ou BEP) et ont échoué aux examens (9 %) ; ce groupe arrête ses études en moyenne à 19 ans. Le second comprend les jeunes qui ont arrêté leurs études avant la fin du second cycle ; ils sortent une bonne année plus jeunes. Ces jeunes sans CAP, BEP ou bac, qui ont de 20 à 24 ans en 2007, ont arrêté leurs études depuis plusieurs années, depuis 4 à 5 ans en moyenne pour les moins formés.

En 1999, s'appliquant à réduire les sorties de scolarité aux plus faibles niveaux, le programme « Nouvelles chances » du ministère de l'Éducation nationale a créé, entre autres, un dispositif de veille statistique pertinent à l'échelle académique. Ses indicateurs sont calculés à partir des **flux d'élèves** de l'enseignement secondaire. Ainsi, en 2002 et 2003, 9 % des jeunes interrompaient leurs études avant la dernière année de préparation d'un diplôme du second cycle, 2,3 % après une seconde ou première générale ou technologique et 6,5 % après le collège ou une première année de CAP ou de BEP (niveaux de formation VI et Vbis). Depuis, ce pourcentage est en légère baisse. ■

Définitions

Taux de sorties précoces : proportion, parmi l'ensemble des 18-24 ans, des jeunes dont le niveau de diplôme est inférieur au CAP ou au BEP et qui ne poursuivent pas d'études.

Généralisation de l'enseignement secondaire : objectif visant à élever la proportion, parmi l'ensemble des 20-24 ans, des jeunes ayant un diplôme de niveau CAP, BEP ou supérieur.

Flux d'élèves : effectifs inscrits dans les établissements d'enseignement secondaire (apprentis et lycéens agricoles inclus), distribués en fonction de leurs classes l'année n et leurs situations l'année $n-1$.

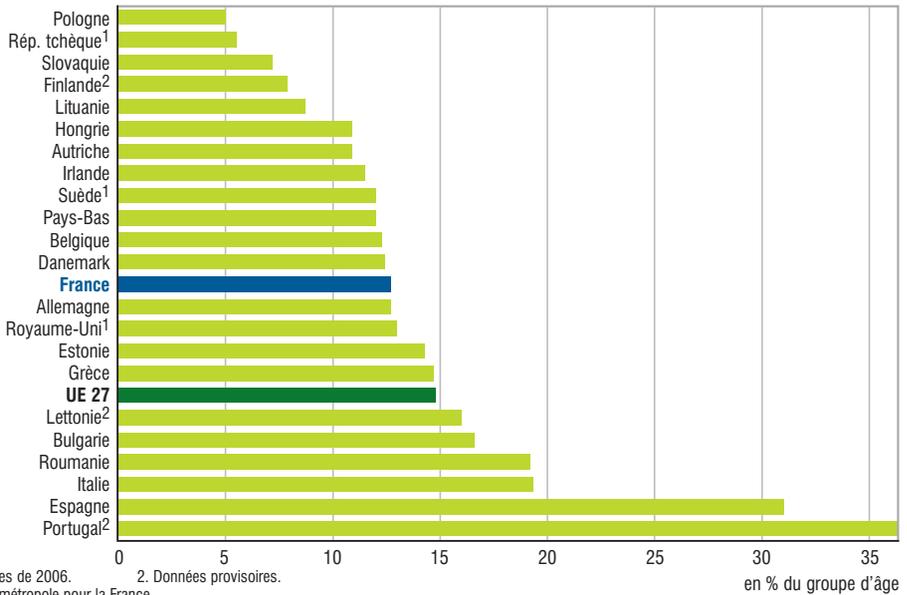
Niveaux de formation de la classification française (NF) : voir *Glossaire*.

Classification internationale type de l'éducation (Cite), Isced en anglais) : voir *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les objectifs concrets futurs des systèmes d'éducation et de formation », 5980/01, Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, 14 février 2001.
- « Les sorties aux faibles niveaux d'études », « Les objectifs européens de Lisbonne », *L'état de l'École* n° 18, Depp, 2008.
- *Éducation et formation* n° 78, Depp, 2008.
- Voir aussi : <http://ec.europa.eu/education/>

1. Sorties précoces en 2007 des jeunes âgés de 18 à 24 ans



1. Données de 2006.

2. Données provisoires.

Champ : métropole pour la France.

Source : Eurostat, enquête communautaire sur les forces de travail ; calculs Eurostat.

2. Classes et diplômes les plus élevés atteints par les jeunes âgés de 20 à 24 ans en 2007

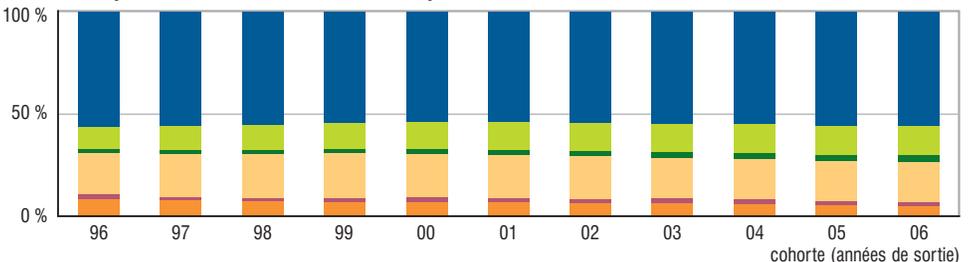
	Nomenclatures		Hommes	Femmes	Ensemble	
	Cite	NF	(en %)	(en %)	(en milliers) ¹	(en %)
Diplômés			80	85	605	82
Enseignement supérieur, bac et équivalents	3-6	I-IV	61	71	481	65
CAP, BEP	3C	V	19	14	124	17
Sans diplôme de l'enseignement supérieur ou du second cycle du secondaire	0-2		20	15	129	18
Classe de terminale		IV	4	5	33	5
Année terminale de CAP ou BEP		V	6	3	33	4
2 nd e ou 1 ^{re} générale ou technologique		V	2	2	12	2
1 ^{er} cycle, 1 ^{re} année de CAP ou BEP		Vbis-VI	8	6	52	7
Ensemble			100	100	734	100

1. Moyenne par génération.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi 2007 ; estimation Depp.

3. Flux de primosortants du secondaire par niveau de formation de 1996 à 2006



Champ : France métropolitaine.

Source : Men/MESR-Depp, statistiques scolaires.

1.3 Durée de scolarisation

Les **taux de scolarisation** par âge constatés en 2006-2007 permettent d'estimer à 18,5 années la durée moyenne de scolarisation pour un enfant entrant alors en première année de maternelle. Après une période de progression soutenue jusqu'au milieu des années 1990, entraînant un gain de près de deux années, l'**espérance de scolarisation** a connu un léger recul de 1997 à 2001, avant de se stabiliser. En 2006, l'espérance de scolarisation se tasse légèrement.

La durée de scolarisation d'un élève dépend tout d'abord du type d'études entreprises. Ainsi, parmi les élèves entrés en 6^e en 1995, 76 % de ceux qui ont pu entrer en seconde générale ou technologique poursuivent encore leurs études 9 ans après, principalement dans le supérieur, contre seulement 23 % des élèves orientés vers l'enseignement professionnel. Par rapport à la cohorte d'élèves entrés en 6^e en 1989-1990, la filière professionnelle a permis aux élèves d'être plus longtemps scolarisés que leurs aînés : il y a eu en effet une progression des poursuites d'études du niveau V (CAP, BEP) vers le niveau IV (bac professionnel) et des poursuites d'études supérieures pour les bacheliers professionnels.

La durée de scolarisation dépend aussi de la rapidité du parcours scolaire de l'élève.

Du fait de la baisse des redoublements observée ces dernières années dans le primaire et dans le secondaire, les élèves entrés en 6^e en 1995 et ayant suivi la filière générale et technologique sont un peu moins souvent scolarisés 9 ans après, par rapport à leurs prédécesseurs de 1989, sans qu'il y ait toutefois un effet sur leur niveau de sortie.

En 2006, la baisse du taux de scolarisation observée concerne toutes les catégories d'âge. Elle est particulièrement marquée à 20 ans dans le secondaire et à 21 et 22 ans dans le supérieur. En cause, d'une part, les moindres redoublements en terminales générale et technologique et la diminution des effectifs en BEP pour le secondaire, et d'autre part, la baisse du nombre d'inscrits dans les disciplines générales à l'université. En revanche, la scolarisation en apprentissage continue de progresser, notamment dans le supérieur.

Les filles sont plus scolarisées que les garçons à tous les âges. Les écarts les plus importants entre les deux sexes s'observent entre 20 et 22 ans. Les garçons s'orientent davantage et/ou plus rapidement vers des études courtes et professionnelles, notamment *via* l'apprentissage. ■

Définitions

Taux de scolarisation : proportion d'élèves, d'un âge déterminé, inscrits dans un établissement d'enseignement, parmi l'ensemble des jeunes de cet âge.

Espérance de scolarisation : durée moyenne d'études d'une cohorte fictive de jeunes qui seraient scolarisés dès la maternelle, et de 14 à 29 ans dans les proportions constatées en 2006-2007. Mathématiquement, l'espérance de scolarisation est égale à la somme des taux de scolarisation observés aux différents âges. La durée d'études « réelle » serait, elle, calculée en suivant une même génération.

Panel d'élèves : suivi statistique effectué auprès de jeunes entrés en 6^e et dont le parcours scolaire est retracé année après année.

Pour en savoir plus

- « Le système éducatif : population scolaire et universitaire par âge », *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche* n° 1.4, Depp, 2008.
- « La durée de scolarisation », *L'état de l'École* n° 18, Depp, 2008.
- « Les progrès de la scolarisation des jeunes de 1985 à 2003 », *Données sociales, Insee Références*, 2006.

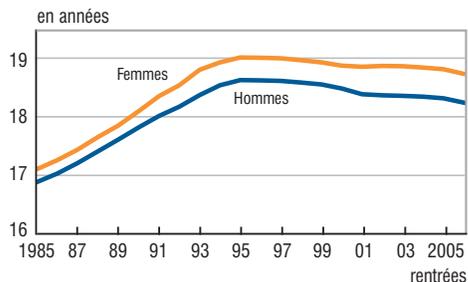
Durée de scolarisation 1.3

1. Espérance de scolarisation à l'âge de deux ans selon le sexe en 2006-2007

	en années		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble	18,2	18,7	18,5
- dont secondaire (hors apprentissage)	6,9	7,3	7,1
- dont supérieur (hors apprentissage)	2,1	2,7	2,4
- dont apprentissage	0,7	0,3	0,5

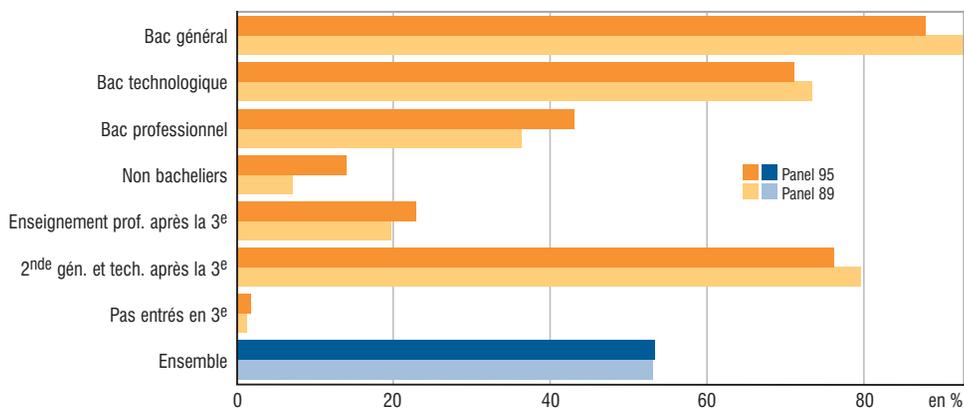
Champ : France métropolitaine, hors étudiants de plus de 29 ans.
Sources : Men/MESR-Depp ; Insee, estimations de population.

2. Évolution de l'espérance de scolarisation à l'âge de deux ans



Champ : France métropolitaine, hors étudiants de plus de 29 ans.
Sources : Men/MESR-Depp ; Insee, estimations de population.

3. Taux de scolarisation 9 ans après l'entrée en 6^e selon l'orientation



Champ : France métropolitaine.

Lecture : 23 % des élèves entrés en 6^e en 1995 et passés par l'enseignement professionnel sont encore scolarisés 9 ans après.

Sources : Men/MESR-Depp, panels d'élèves entrés en 6^e en 1989 et 1995.

4. Taux de scolarisation par âge et sexe (année scolaire 2006-2007)

	en %		
Âge révolu au 1 ^{er} janvier	Hommes	Femmes	Ensemble
14 ans	99	100	100
15 ans	99	99	99
16 ans	95	96	95
17 ans	91	92	91
18 ans	77	81	79
19 ans	63	68	65
20 ans	48	56	52
21 ans	37	45	41
22 ans	29	36	32
23 ans	21	26	24
24 ans	14	17	16
25 ans	9	11	10
26 ans	7	8	7
27 ans	5	6	6
28 ans	4	5	4
29 ans	3	4	4
Moyenne 15-29 ans	40,2	43,0	41,6

Champ : France métropolitaine.

Sources : Men/MESR-Depp ;

Insee, estimations de population.

1.4 Apprentis en formation

Depuis la loi Séguin de 1987, la formation sous contrat d'apprentissage se diffuse et investit l'ensemble du champ de la formation professionnelle des jeunes. Le nombre d'apprentis a doublé en 20 ans et atteint 425 000 en 2007-2008. Cette croissance est d'abord tirée par la hausse du niveau de formation des apprentis. Alors que l'apprentissage était, il y a 20 ans, limité au Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et donc au seul niveau V (classification française des **niveaux de formation**), on compte aujourd'hui 95 000 apprentis au niveau IV, 55 000 au niveau III et 35 000 au niveau II et I. Deux apprentis sur dix préparent un diplôme ou une certification de niveau supérieur (post-baccalauréat).

Si le CAP domine encore, il ne représente dorénavant que 44 % de l'ensemble des apprentis. Les autres diplômes préparés en apprentissage, principalement le brevet d'études professionnelles (BEP), le baccalauréat professionnel, le brevet professionnel (BP) et le brevet de technicien supérieur (BTS), représentent chacun entre 45 000 et 60 000 apprentis contre 183 000 pour le CAP, soit 3 à 4 fois plus. Avec l'élévation des niveaux de formation, les parcours et les profils de recrutement se sont diversifiés : l'entrée en apprentissage est plus tardive et l'enchaînement de plusieurs contrats autorise la poursuite d'études dans cette voie. Les apprentis sont plus âgés (la moyenne d'âge passe de 17,5 ans à 18,7 ans en vingt ans) et mieux dotés scolairement. L'ouverture à de nouvelles spécialités de services a entraîné

une augmentation de la part des filles, qui progresse de 2 points en vingt ans (de 28 % à 30 %).

L'apprentissage joue inégalement sur la formation des jeunes selon la région. Parmi les jeunes de 15 à 19 ans, la part des apprentis est plus faible dans les Dom, le Nord - Pas-de-Calais et en Île-de-France où elle n'excède pas 5 %. Elle est par contre deux fois plus élevée dans les Pays de la Loire, en Poitou-Charentes et dans les régions Bourgogne, Franche-Comté, Alsace, Centre et Normandie où la formation professionnelle et l'apprentissage sont plus développés dans le secondaire. L'apprentissage dans le supérieur a progressé partout, mais la part des apprentis âgés de 20 à 24 ans est sensiblement plus élevée en Franche-Comté et en Île-de-France (4 % des jeunes de cette tranche d'âge) que dans le Nord - Pas-de-Calais, le Limousin ou en Aquitaine (2,5 %). Les évolutions territoriales contrastées de ces deux dernières décennies témoignent de la diversité des politiques régionales menées dans le cadre de la décentralisation. L'Île-de-France et Rhône-Alpes, où prédomine l'enseignement général, ont en particulier privilégié l'apprentissage au-delà du baccalauréat alors que d'autres régions, comme Provence - Alpes-Côte d'Azur ou les Pays-de-la-Loire, ont continué à développer l'apprentissage au sortir du collège. En Île-de-France, 37 % des apprentis préparent un diplôme de l'enseignement supérieur contre 10 % en Corse, dans le Limousin, en Auvergne, en Basse-Normandie ou en Bourgogne. ■

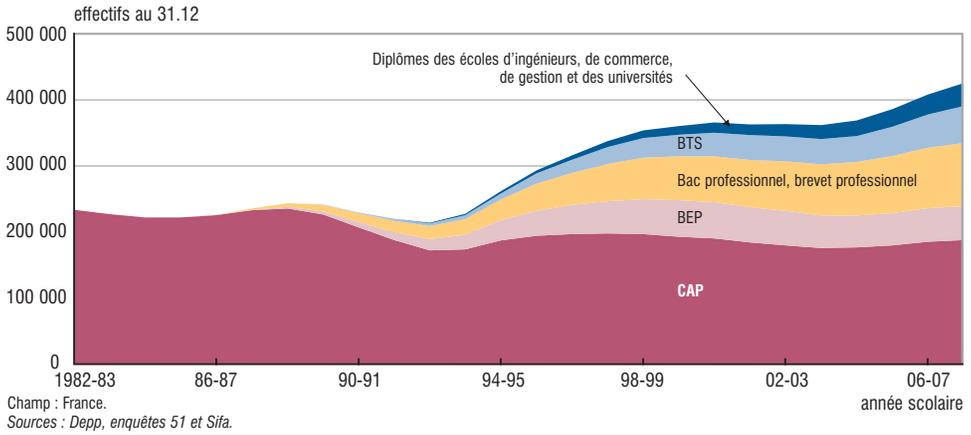
Définitions

Niveaux de formation de la classification française : voir *Glossaire*.

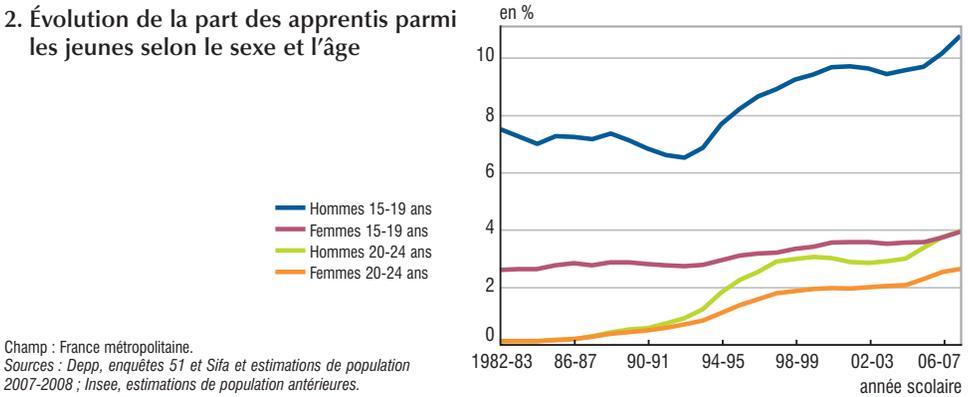
Pour en savoir plus

- « Points de vue sur l'apprentissage », Actes du colloque du 28 novembre 2006, *Les dossiers* n° 191, ministère de l'Éducation nationale, Depp, novembre 2007.
- « Les formations en apprentissage », *L'état de l'École* n° 17, Depp, 2007.
- « Les formations en apprentissage », *L'état de l'École* n° 18, Depp, 2008.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Depp, 2007.

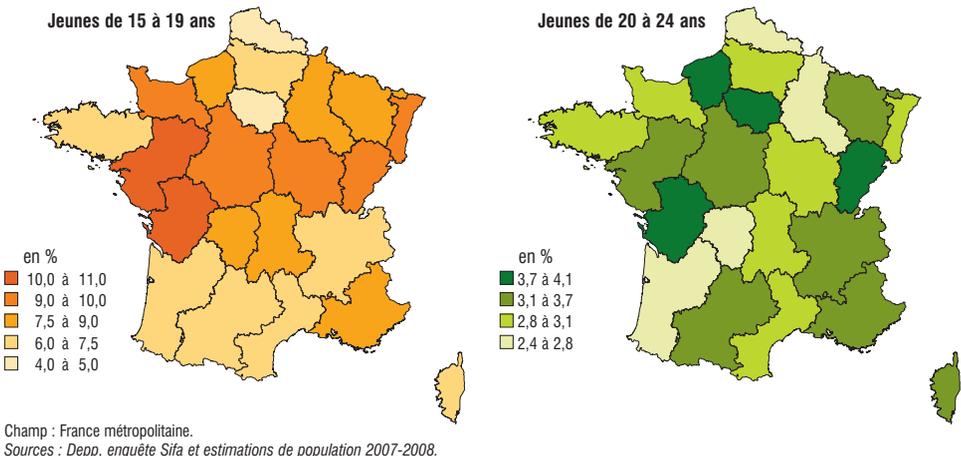
1. Évolution des effectifs d'apprentis



2. Évolution de la part des apprentis parmi les jeunes selon le sexe et l'âge



3. Poids des apprentis parmi les jeunes selon l'âge et la région en 2007-2008



1.5 Cumul emploi-études dans le supérieur

En moyenne annuelle sur 2004-2006 selon l'enquête sur l'Emploi, 2,1 millions de jeunes étudient dans le supérieur. Parmi eux, 19,2 % déclarent travailler au moment de l'enquête. Les étudiants du supérieur représentent 22,6 % des 18-29 ans, mais seulement 7,6 % des 18-29 ans qui ont un emploi. Le cumul emploi-études progresse depuis 1990 du fait d'une professionnalisation accrue des études mais reste limité.

Le **taux d'emploi des étudiants** varie fortement au fil de l'année en fonction du calendrier des études. Il est plus faible en début d'année scolaire (16,5 % au 4^e trimestre et 17,1 % au 1^{er} trimestre), plus élevé au printemps en raison des stages (20,1 %) et surtout pendant les vacances d'été du fait d'emplois occasionnels (23,5 %).

Une **typologie** reposant sur le lien de l'activité avec les études met en évidence la variété des formes de cumul emploi-études. Près d'un emploi sur deux est fortement lié aux études. D'une part, dans un tiers des cas, l'emploi est formellement prévu par les études : il s'agit des stages et de l'apprentissage. Les stages sont de plus en plus fréquents avec l'avancée dans les études et recouvrent une large palette de professions (médecins, infirmiers, enseignants...). L'apprentissage est beaucoup plus répandu dans les sections de techniciens supérieurs (STS), les instituts universitaires de technologie (IUT), et, dans une moindre mesure, dans les écoles d'ingénieurs et de commerce. Il concerne essentiellement des métiers relevant des professions intermédiaires.

D'autre part, les emplois pré-insérés (14 % des cas) sont également très liés aux études. Il s'agit d'emplois qui ne sont pas formellement

inscrits dans le cursus, mais qui sont en accord à la fois avec le niveau de formation et le domaine d'études. Ils sont plus fréquents chez les étudiants du premier cycle professionnalisant (secrétaires, employés des services administratifs et financiers...) et surtout chez les doctorants (allocataires de recherche, médecins).

Un tiers des étudiants qui travaillent occupent un emploi régulier (autre qu'emploi pré-inséré) sur l'année sans lien avec leur niveau de qualification ou leur domaine d'études. Parmi eux, les emplois d'attente (9 %) présentent une charge horaire lourde, mais correspondent toujours au domaine d'études ; il s'agit souvent de professions à la qualification peu élevée (vendeurs, employés ou techniciens administratifs). Les emplois concurrents (14 %) ont aussi des horaires lourds, mais n'ont aucun lien avec les études : vendeurs, serveurs, coursiers... Enfin, les emplois d'appoint (12 %) sont exercés à temps partiels : vendeurs, caissiers, surveillants... Les emplois réguliers, quels qu'ils soient, deviennent de plus en plus fréquents lorsque l'étudiant avance en âge et gagne en autonomie (vie en couple, logement indépendant).

Un étudiant sur cinq qui travaille le fait occasionnellement sous la forme de petits boulots (4 %) ou de *jobs d'été* (15 %). Les *jobs d'été*, plus fréquents chez les étudiants les plus jeunes, sont principalement des emplois d'employé administratif, d'ouvrier, de vendeur, de serveur ou d'animateur. Les petits boulots, souvent dans le commerce, l'hôtellerie (vendeur, serveur), ou la garde d'enfants sont répartis chez tous les étudiants de manière relativement égale, sans distinction d'âge ou de formation. ■

Définitions

Taux d'emploi des étudiants : rapport entre le nombre d'étudiants déclarant avoir travaillé au cours de la semaine précédant l'enquête et le nombre total d'étudiants. Il diffère donc de la part des étudiants qui ont travaillé au moins une fois au cours de l'année scolaire.

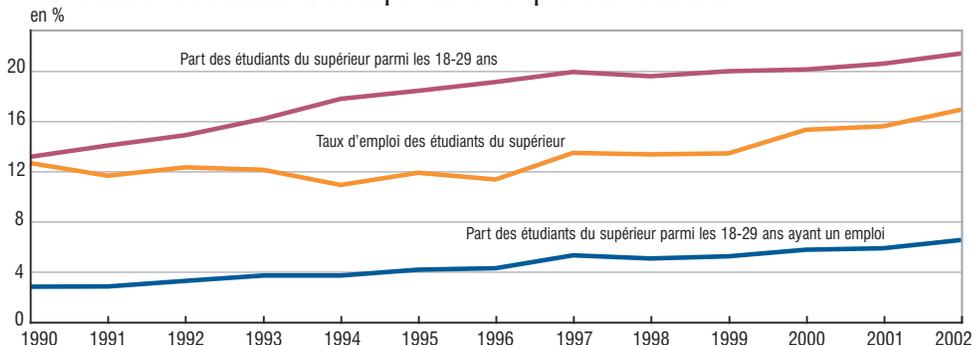
Typologie des emplois : les types d'emplois sont issus d'une classification ascendante hiérarchique basée sur les variables forme d'emploi (régulier, occasionnel, stage, apprentissage), nombre d'heures travaillées par jour, nombre de jours travaillés par semaine, adéquation de la profession avec le domaine d'études, avec le niveau des études, travail de nuit ou en soirée.

Pour en savoir plus

- « Deux étudiants du supérieur sur dix ont un emploi : le premier en lien avec ses études et l'autre pas », *Insee Première* n° 1204, juillet 2008.

Cumul emploi-études dans le supérieur 1.5

1. Contribution des étudiants du supérieur à l'emploi des 18-29 ans

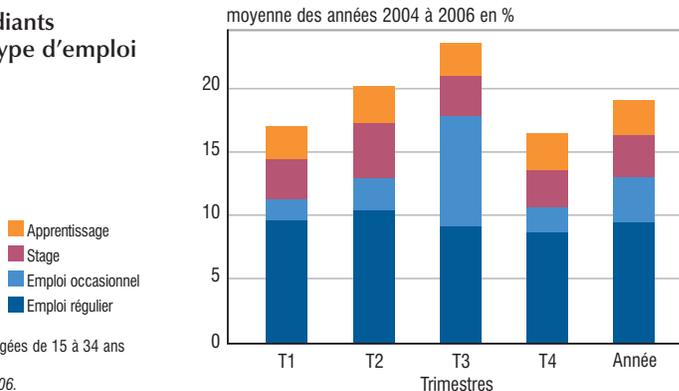


Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 29 ans.

Note : l'évolution porte sur la période 1990-2002 car il y a une rupture de série à partir de 2003 (mise en place de l'enquête Emploi en continu).

Sources : Insee, enquêtes Emploi 1990-2002.

2. Taux d'emploi des étudiants du supérieur selon le type d'emploi



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 15 à 34 ans en études initiales dans le supérieur.

Sources : Insee, enquêtes Emploi, 2004-2006.

3. Caractérisation des types d'emploi

	Répartition	Travail le soir ou la nuit	Nombre de jours travaillés par semaine		Nombre d'heures travaillées par jour		Emploi sous-qualifié par rapport au niveau d'études	Emploi en adéquation avec le domaine d'études
			1-2 jours	3 jours ou plus	5 heures ou moins	plus de 5 heures		
Stages	16,9	35,2	8,8	91,2	17,5	82,5	32,4	89,2
Apprentissage	14,9	14,4	2,0	98,0	2,5	97,5	45,5	91,5
Emplois réguliers								
Emplois pré-insérés	13,5	47,0	0,0	100,0	14,8	85,2	0,0	100,0
Emplois d'attente	9,4	34,3	0,0	100,0	30,2	69,8	100,0	100,0
Emplois concurrents	13,6	43,9	0,0	100,0	42,9	57,1	63,3	0,0
Emplois d'appoint	12,2	40,6	100,0	0,0	31,0	69,0	68,4	45,0
Emplois occasionnels								
Petits boulots	4,4	32,2	100,0	0,0	45,2	54,8	83,0	43,8
Jobs d'été	15,1	32,0	0,0	100,0	24,7	75,3	82,3	38,9
Ensemble	100,0	34,8	18,4	81,6	23,5	76,5	54,7	64,9

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 15 à 34 ans suivant des études initiales dans le supérieur et occupant un emploi au moment de l'enquête. Pour la classification, le champ d'étude est restreint aux vagues entrantes à partir du 1^{er} trimestre 2004, date à partir de laquelle l'information sur les domaines d'études est disponible.

Lecture : 16,9 % des étudiants qui travaillent sont en stage. 35,2 % de ces stages nécessitent de travailler le soir ou la nuit et 91,2 % occupent les stagiaires au moins 3 jours par semaine.

Sources : Insee, enquêtes Emploi, 2004-2006.